

Université 
de Montréal
et du monde.

Faculté des sciences
infirmières
Études de 1^{er} cycle



Annuaire général 2024-2025

registraire.umontreal.ca

Table des matières

Introduction	3
Programmes	
1-630-1-1 Baccalauréat en sciences infirmières (B. Sc.)	4
1-630-1-2 Baccalauréat en sciences infirmières (B. Sc.), formation intégrée DEC-bac	10
1-630-1-8 Baccalauréat en sciences infirmières (B. Sc.) – campus de Laval	15
1-630-1-9 Bacc. (B. Sc.), formation intégrée DEC-bac – campus de Laval	21
1-630-6-1 Microprogr. de 1 ^{er} cycle d'intégration en sciences infirmières	26

FACULTÉ DES SCIENCES INFIRMIÈRES

Information à jour le 7 juillet 2024

Introduction

Créée en 1962, la Faculté des sciences infirmières (FSI) s'investit pour la santé par l'enseignement, la recherche et l'entrepreneuriat social et influence l'espace politique de la profession infirmière. Ayant pour visée de façonner la formation, la science et la discipline infirmière, la FSI cultive un environnement académique et de recherche favorisant le développement des savoirs infirmiers au Québec et à l'international.

L'interaction dynamique et critique entre la pratique professionnelle, la science et les besoins de santé des populations sont au cœur des actions de la FSI. Son corps professoral et son équipe engagée envers la réussite étudiante assurent la formation de professionnel(le)s compétent(e)s et capables d'innovation et de créativité dans un monde diversifié et changeant. Pour la FSI, les partenariats stratégiques et le leadership dans l'orientation des politiques de santé et de la profession infirmière passent par une formation universitaire de haut niveau aux trois cycles de formation soit, le baccalauréat, la maîtrise et le doctorat en sciences infirmières.

Coordonnées générales de la faculté

Université de Montréal

Pavillon Marguerite-d'Youville
2375, chemin de la Côte-Ste-Catherine
Montréal (Québec) H3T 1A8

Adresse Postale

Université de Montréal
Facultés des sciences infirmières
C.P. 6128, succursale Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 3J7
Téléphone : 514 343-6437
Télécopieur : 514 343-2306
information@scinf.umontreal.cafsi.umontreal.ca

Direction

Doyenne : Sylvie Dubois

Vice-doyenne aux études de premier cycle :

Marjolaine Héon

Vice-doyenne aux études supérieures : Sylvie Gendron

Vice-doyenne recherche, innovation et entrepreneuriat :

Mélanie Lavoie-Tremblay

Secrétaire de faculté et affaires professorales :

Jacinthe Pepin

Directrice administrative : Charlie Mainville

Directeur du Centre de simulation : Haj Mohammed Abbad

Objectifs généraux des programmes

Développer de nouvelles compétences fondées sur des connaissances et des habiletés d'évaluation de la santé et d'intervention en sciences infirmières; accroître la capacité d'analyse, de synthèse et de recherche en vue d'un renouvellement des pratiques de soins éthiques et équitables dans divers environnements; développer une réflexion critique sur la pratique infirmière pour contribuer à l'amélioration de la santé et des soins, ainsi qu'à la transformation du système de santé.

1-630-1-1 version 05 (A24)

Baccalauréat en sciences infirmières

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

- Aussi offert au campus Laval

Objectifs

L'objectif premier du programme de baccalauréat en sciences infirmières est de former des infirmiers cliniciens généralistes capables de concevoir et de dispenser des soins dans divers milieux de pratiques. Il vise une formation universitaire générale en proposant aux étudiants d'acquérir des connaissances et de développer des attitudes professionnelles et des habiletés intellectuelles et cliniques. Il repose sur une approche pédagogique par compétences qui permet à l'étudiant d'intégrer à la pratique les grands concepts théoriques et les connaissances issues de la recherche. Le programme de baccalauréat offre aussi la possibilité aux étudiants de poursuivre leurs études aux programmes de maîtrise et de doctorat.

Exigences d'admission

Conditions générales d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit soit :

- être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministère de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC
 - avoir réussi le programme d'études Année préparatoire de la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal
 - être titulaire d'un diplôme préuniversitaire et avoir réussi une année d'études universitaires (équivalent temps complet)
 - avoir réussi au moins 48 crédits universitaires
-

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

- soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :
 - DEC en sciences, lettres et arts
 - DEC en sciences de la nature
 - DEC en soins préhospitaliers d'urgence (181.A0)
 - DEC en techniques de laboratoire - biotechnologies (210.AA)
 - DEC en techniques d'inhalothérapie (141.A0)
 - DEC en technologie de médecine nucléaire (142.FO ou 142.BO)
 - DEC en technologie de radio-oncologie (142.CO)
 - DEC techniques de physiothérapie (144.A0)
 - DEC techniques de santé animale (145.A0)
- soit avoir réussi, **avant l'entrée dans le programme**, les cours préalables suivants :
 - Un cours de biologie humaine
 - Chimie 101 et [201 ou 202]
 - Mathématiques 103 ou 203 ou 337
 - Physique 101 ou 201 ou 301

et

- satisfaire aux conditions suivantes :
 - à la demande de la Faculté, présenter un certificat médical
 - à la demande de la Faculté, se présenter à une entrevue.

et

- pour les candidats souhaitant être évalués dans la catégorie des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada (**à partir de l'automne 2025**) :
 - remplir le formulaire d'autodéclaration (voir **Remarques**)
 - fournir les documents permettant de valider le statut (voir **Remarques**)
 - sur invitation, se présenter à une entrevue (voir **Remarques**)

Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, vous devez fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, vous devez répondre à l'une des exigences suivantes :

- avoir réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature, au collégial, du ministère de l'Enseignement supérieur du Québec.
- avoir déposé une preuve de connaissance du français reconnue par l'Université.
- avoir obtenu au minimum **C1** en compréhension orale et en compréhension écrite à un test de français reconnu par l'Université de Montréal au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

Assurez-vous de respecter la date limite pour téléverser vos pièces justificatives dans la tâche *Connaissance du français* de votre Centre étudiant à la suite du dépôt de votre demande d'admission. La date limite varie selon le programme d'études.

Mise à niveau obligatoire en français écrit : il est possible qu'après votre admission, vous deviez vous soumettre à une évaluation en français écrit, puis réussir un ou des cours de mise à niveau. Consultez le Règlement propre à ce programme d'études. Pour en savoir plus, référez-vous à la page sur l'évaluation obligatoire en français écrit.

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
 - Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
 - Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 48 crédits de niveau universitaire.
 - Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.
 - Candidat des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada (**à partir de l'automne 2025**) :
 - Membre des Premières Nations :
 - Être une personne membre des Premières Nations inscrite au sens de la Loi sur les Indiens (LRI, c I-5) ou être en mesure de confirmer votre statut de membre des Premières Nations au Canada.
 - Être une personne qui n'a pas officiellement son statut de membre des Premières Nations au Canada, mais qui est reconnue par sa communauté (Conseil de bande).
 - Bénéficiaire Inuit : Être une personne Inuit inscrite auprès d'un des quatre registres de bénéficiaires suivants : Registre des bénéficiaires inuits du Nunavik, Registraire du gouvernement du Nunatsiavut, Registraire de la Nunavut Tunngavik Inc, Registraire de la Inuvialuit Regional Corporation.
 - Membre de la Nation Métis : Être une personne inscrite à l'un des registres des Métis reconnus par le Ralliement national des Métis : Nation métisse de la Colombie-Britannique, Nation métisse de l'Alberta, Nation métisse de la Saskatchewan, Fédération des Métis du Manitoba et Nation métisse de l'Ontario.
-

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
 - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Le candidat doit toutefois avoir une cote de rendement minimale de 24,500.
 - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
 - Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
 - Le dossier est étudié par le Service de l'admission et du recrutement et par la Faculté.
 - L'excellence du dossier et, s'il y a lieu, l'entrevue constituent les critères de sélection.
 - Pour les candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada (**à partir de l'automne 2025**)
 - Des places peuvent être attribuées à ces candidats selon la qualité des dossiers.
 - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
 - Une première sélection servant à convoquer les candidats à une entrevue (voir **Remarques**) est faite selon l'excellence du dossier scolaire.
 - Aux fins de la sélection finale des candidats, une liste d'excellence est établie en fonction des scores aux entrevues (voir **Remarques**).
-

Remarques

• Pour les candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada (à partir de l'automne 2025)

- **Formulaire d'autodéclaration** : Le formulaire sera disponible dans le Centre étudiant après le dépôt de la demande d'admission et devra être rempli et téléversé au plus tard 10 jours après ce dépôt. Pour en savoir plus, veuillez consulter les pages dédiées aux communautés autochtones.
 - **Documents permettant de valider le statut des candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada** : Veuillez consulter la page dédiée aux candidats des communautés autochtones.
 - **Entrevue** :
 - L'entrevue a pour but de confirmer la motivation et l'intérêt du candidat envers ce programme et la profession.
 - Aucune préparation spécifique n'est requise. Les connaissances théoriques ne sont pas évaluées.
 - Les candidats sélectionnés sont convoqués, par courriel, par la Faculté.
 - L'entrevue est faite en français et se déroule en mode virtuel.
 - L'entrevue peut être éliminatoire.
 - Le programme de baccalauréat en sciences infirmières comprend un stage en milieu hospitalier dès le premier trimestre de scolarité. La Faculté juge essentiel que tout candidat au programme maîtrise le vocabulaire français des sciences fondamentales et ait une connaissance suffisante de la culture et des pratiques propres aux milieux québécois de la santé. En conséquence, la Faculté se réserve le droit d'imposer la réussite d'une formation préparatoire à tout candidat qui au jugement de la Faculté ne satisfait pas à ces exigences.
 - Le candidat admis doit se soumettre à des épreuves de français auxquelles il est convoqué par la Faculté. En cas d'échec, l'étudiant se verra imposer, hors programme, un ou des cours de mise à niveau qu'il devra réussir.
 - **La compréhension des textes de langue anglaise est essentielle.**
 - Pour être autorisé à s'inscrire à un stage, l'étudiant doit se conformer aux exigences suivantes : fournir des preuves des immunisations requises par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec et être inscrit au Registre des étudiants de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec. Les formulaires requis sont disponibles au secrétariat de la Faculté.
 - Même si le programme est offert de jour, il peut arriver que certaines activités d'apprentissage aient lieu en soirée.
 - La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
 - Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
 - Il est possible que certaines activités d'apprentissage aient lieu au nouveau centre de simulation haut réalisme au Campus de Laval, équipé des dernières technologies.
-

Structure du programme

Baccalauréat en sciences infirmières 1-630-1-1 version 05 (A24)

Le baccalauréat comprend deux orientations :

- L'orientation clinique comportant 105 crédits comprend les segments 01 et 80 avec 98 crédits obligatoires et 7 à option
- L'orientation cheminement international comportant 106 crédits comprend les segments 01 et 81 avec 99 crédits obligatoires et 7 à option

LÉGENDE

CR : crédit

Segment 01 Commun aux deux orientations

Les crédits du segment 01 sont répartis de la façon suivante: 87 crédits obligatoires et 7 crédits à option.

Bloc 01A Cours de la première année

Obligatoire - 35 crédits.

Cours	Titre	CR
CSS 1900	Collaboration en sciences de la santé 1	1.0
SOI 1613	Évaluation infirmière et santé 1	3.0
SOI 1624	Expériences relatives à la chirurgie	4.0
SOI 1702	Pratique de soins - maladie chronique 1	2.0
SOI 1705	Pratique de soins - chirurgie	5.0
SOI 1803	Initiation aux sciences infirmières	3.0

Cours	Titre	CR
SOI 1814	Évaluation infirmière et santé 1	4.0
SOI 1823	Évaluation infirmière et santé 2	3.0
SOI 1833	Enjeux contemporains en sciences infirmières	3.0
SOI 1903	Expériences de santé en médecine 2	3.0
SOI 1904	Expériences de santé en médecine 1	4.0

Bloc 01B Cours de la deuxième année

Obligatoire - 30 crédits.

Cours	Titre	CR
CSS 2900	Collaboration en sciences de la santé 2	1.0
SOI 2514	Expériences de soins critiques 1	3.0
SOI 2515	Expériences de soins critiques 2	5.0
SOI 2604	Expériences de santé mentale	4.0
SOI 2723	Stage en soins critiques	3.0

Cours	Titre	CR
SOI 2802	Recherche et pratique infirmière	2.0
SOI 2824	Gestion clinique et qualité des soins infirmiers	4.0
SOI 2904	Expériences de santé et enjeux en périnatalité	4.0
SOI 2913	Expériences et enjeux de santé des personnes âgées	3.0

Bloc 01C Cours de la deuxième année

Option - 5 crédits.

Les crédits de ce bloc sont répartis de la façon suivante : les étudiants ayant complété les 35 crédits du bloc 01A devront suivre les cours SOI2713 et SOI2902 tandis que les étudiants éligibles ayant réussi le microprogramme 1-630-6-1 devront suivre les cours SOI2753 et SOI2852.

Cours	Titre	CR
SOI 2713	Pratique infirmière en santé mentale	3.0
SOI 2753	Initiation à la pratique infirmière	3.0

Cours	Titre	CR
SOI 2852	Évaluation et interventions infirmières	2.0
SOI 2902	Expériences de santé en pédiatrie	0.0

Bloc 01D Cours de la troisième année

Obligatoire - 22 crédits.

Cours	Titre	CR
CSS 3900	Collaboration en sciences de la santé 3	1.0
SOI 3606	Expériences de santé en communauté	6.0
SOI 3614	Expériences de fin de vie	4.0
SOI 3624	Santé populationnelle et pratique infirmière	4.0

Cours	Titre	CR
SOI 3724	Stage de soins dans la communauté	4.0
SOI 3801	Formation de la relève infirmière	1.0
SOI 3802	Profession infirmière et influence politique	2.0

Bloc 01E Cours de la 3^e année

Option - 2 crédits

Cours	Titre	CR
SOI 3902	Initiation à la formation infirmière	2.0
SOI 3912	Initiation à la recherche en sciences infirmières	2.0

Cours	Titre	CR
SOI 3922	Évaluation de la santé de clientèles spécifiques	2.0
SOI 3932	Mobilisation des équipes de soins	2.0

Segment 80 Propre à l'orientation clinique

Tous les cours sont obligatoires.

Bloc 80A

Obligatoire - 11 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 3505	Projet d'intervention infirmière	5.0

Cours	Titre	CR
SOI 3716	Pratique infirmière	6.0

Segment 81 Propre à l'orientation cheminement international

Tous les cours sont obligatoires.

Bloc 81A

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 3516	Projet international d'intervention infirmière	6.0

Cours	Titre	CR
SOI 3716	Pratique infirmière	6.0

1-630-1-2 version 03 (H18)

Baccalauréat en sciences infirmières, formation intégrée DEC-bac

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

- Aussi offert au campus Laval

Objectifs

L'objectif premier du programme de baccalauréat en sciences infirmières est de former des infirmiers cliniciens généralistes capables de concevoir et de dispenser des soins dans divers milieux de pratiques. Il vise une formation universitaire générale en proposant aux étudiants d'acquérir des connaissances et de développer des attitudes professionnelles et des habiletés intellectuelles et cliniques. Il repose sur une approche pédagogique par compétences qui permet à l'étudiant d'intégrer à la pratique les grands concepts théoriques et les connaissances issues de la recherche. Le programme de baccalauréat offre aussi la possibilité aux étudiants de poursuivre leurs études aux programmes de maîtrise et de doctorat.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit

- attester d'une des formations indiquées ci-dessous :
 - soit être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) en soins infirmiers (programme 180.A0 ou 180.B0), composante collégiale du DEC-bac
 - soit être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) en soins infirmiers (programmes 180.01, 180.21 ou versions antérieures)
 - soit pour les candidats formés hors Québec, être titulaire d'un diplôme en soins infirmiers que l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec juge équivalent au DEC en soins infirmiers décerné par le ministre de l'Éducation du Québec
 - et
 - satisfaire aux conditions suivantes :
 - sauf pour les titulaires du diplôme d'études collégiales (DEC) en soins infirmiers (programme 180.A0 ou 180.B0), être détenteur d'un permis d'exercice de l'Ordre des Infirmières et Infirmiers du Québec et être inscrit au tableau de l'Ordre
 - à la demande de la Faculté, présenter un certificat médical
 - à la demande de la Faculté, se présenter à une entrevue
 - et
 - pour les candidats souhaitant être évalués dans la catégorie des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada:
 - remplir le formulaire d'autodéclaration (voir **Remarques**)
 - fournir les documents permettant de valider le statut (voir **Remarques**)
 - sur invitation, se présenter à une entrevue (voir **Remarques**)
-

Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, vous devez fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, vous devez répondre à l'une des exigences suivantes :

- avoir réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature, au collégial, du ministère de l'Enseignement supérieur du Québec.
- avoir déposé une preuve de connaissance du français reconnue par l'Université.
- avoir obtenu au minimum **C1** en compréhension orale et en compréhension écrite à un test de français reconnu par l'Université de Montréal au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

Assurez-vous de respecter la date limite pour téléverser vos pièces justificatives dans la tâche *Connaissance du français* de votre Centre étudiant à la suite du dépôt de votre demande d'admission. La date limite varie selon le programme d'études.

Mise à niveau obligatoire en français écrit : il est possible qu'après votre admission, vous deviez vous soumettre à une évaluation en français écrit, puis réussir un ou des cours de mise à niveau. Consultez le Règlement propre à ce programme d'études. Pour en savoir plus, référez-vous à la page sur l'évaluation obligatoire en français écrit.

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.
 - Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
 - Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.
 - Candidat des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada :
 - Membre des Premières Nations :
 - Être une personne membre des Premières Nations inscrite au sens de la Loi sur les Indiens (LRC, c I-5) ou être en mesure de confirmer votre statut de membre des Premières Nations au Canada.
 - Être une personne qui n'a pas officiellement son statut de membre des Premières Nations au Canada, mais qui est reconnue par sa communauté (Conseil de bande).
 - Bénéficiaire Inuit : Être une personne Inuit inscrite auprès d'un des quatre registres de bénéficiaires suivants : Registre des bénéficiaires inuits du Nunavik, Registraire du gouvernement du Nunatsiavut, Registraire de la Nunavut Tunngavik Inc, Registraire de la Inuvialuit Regional Corporation.
 - Membre de la Nation Métis : Être une personne inscrite à l'un des registres des Métis reconnus par le Ralliement national des Métis : Nation métisse de la Colombie-Britannique, Nation métisse de l'Alberta, Nation métisse de la Saskatchewan, Fédération des Métis du Manitoba et Nation métisse de l'Ontario.
-

Critères de sélection

- Pour les collégiens et les universitaires
 - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Le candidat doit toutefois avoir une cote de rendement minimale de 24,500.
 - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
 - Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
 - Le dossier est étudié par le Service de l'admission et du recrutement et par la Faculté.
 - L'excellence du dossier et, s'il y a lieu, l'entrevue constituent les critères de sélection.
 - Pour les candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada
 - Des places peuvent être attribuées à ces candidats selon la qualité des dossiers.
 - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
 - Une première sélection servant à convoquer les candidats à une entrevue (voir **Remarques**) est faite selon l'excellence du dossier scolaire.
 - Aux fins de la sélection finale des candidats, une liste d'excellence est établie en fonction des scores aux entrevues (voir **Remarques**).
-

Remarques

• Pour les candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada

- **Formulaire d'autodéclaration** : Le formulaire sera disponible dans le Centre étudiant après le dépôt de la demande d'admission et devra être rempli et téléversé au plus tard 10 jours après ce dépôt. Pour en savoir plus, veuillez consulter les pages dédiées aux communautés autochtones.

- **Documents permettant de valider le statut des candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada** : Veuillez consulter la page dédiée aux candidats des communautés autochtones.

• Entrevue :

- L'entrevue a pour but de confirmer la motivation et l'intérêt du candidat envers ce programme et la profession.
- Aucune préparation spécifique n'est requise. Les connaissances théoriques ne sont pas évaluées.
- Les candidats sélectionnés sont convoqués, par courriel, par la Faculté.
- L'entrevue est faite en français et se déroule en mode virtuel.
- L'entrevue peut être éliminatoire.

• Reconnaissance d'acquis

- Selon les termes convenus avec le ministère de l'Éducation dans le cadre du DEC-BAC, il est reconnu que le titulaire du DEC en soins infirmiers (180.AO ou 180.BO) a satisfait aux exigences des cours du segment 01 (35 crédits).

- Le titulaire d'un DEC en soins infirmiers (versions antérieures aux programmes 180.AO ou 180.BO) peut, après avoir été admis au programme, demander une reconnaissance d'acquis pour des cours du segment 01.

- Pour être autorisé à s'inscrire à un stage, l'étudiant doit se conformer à l'exigence suivante : fournir des preuves des immunisations requises par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. Les formulaires requis sont disponibles au secrétariat de la Faculté.

- Le candidat admis doit se soumettre à des épreuves de français auxquelles il est convoqué par la Faculté. En cas d'échec, l'étudiant se verra imposer, hors programme, un ou des cours de mise à niveau qu'il devra réussir.

- La compréhension des textes de langue anglaise est essentielle.

- Même si le programme est offert de jour, il peut arriver que certaines activités d'apprentissage aient lieu en soirée.

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

- Il est possible que certaines activités d'apprentissage aient lieu au nouveau centre de simulation haut réalisme au Campus de Laval, équipé des dernières technologies.

Structure du programme

Baccalauréat en sciences infirmières, formation intégrée DEC-bac 1-630-1-2 version 03 (H18)

Le baccalauréat comprend un tronc commun (blocs 01A, 01B et 01C) et 3 orientations :

- l'orientation Clinique comportant 103 crédits,
- l'orientation Cheminement international comportant 104 crédits,
- l'orientation Honor comportant 104 crédits.

LÉGENDE

CR : crédit

Segment 01 Commun aux trois orientations

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 01A – Cours de la première année

Obligatoire - 35 crédits.

Cours	Titre	CR
CSS 1900	Collaboration en sciences de la santé 1	1.0
SOI 1613	Évaluation infirmière et santé 1	3.0
SOI 1713	Initiation à la pratique infirmière	3.0
SOI 1804	Initiation aux sciences infirmières	4.0

Cours	Titre	CR
SOI 1813	Évaluation infirmière et santé 2	3.0
SOI 1903	Expériences de santé en médecine 2	3.0
SOI 1904	Expériences de santé en médecine 1	4.0

Bloc 01B – Cours de la deuxième année

Obligatoire - 34 crédits.

Cours	Titre	CR
CSS 2900	Collaboration en sciences de la santé 2	1.0
SOI 2104	Situations de santé et soins complexes 1	4.0
SOI 2113	Situations de santé et soins complexes 2	3.0
SOI 2623A	Expériences de santé en 1 ^{re} ligne 1	3.0
SOI 2623B	Expériences de santé en 1 ^{re} ligne 2	3.0

Cours	Titre	CR
SOI 2624	Expériences de santé des communautés	4.0
SOI 2763	Pratique infirmière en santé populationnelle	3.0
SOI 2775	Pratique infirmière en 1 ^{re} ligne	5.0
SOI 2804	Initiation à la discipline et aux sciences infirmières	4.0
SOI 2814	Perspectives infirmières sur la santé	4.0

Bloc 01C – Cours de la troisième année

Obligatoire - 23 crédits.

Cours	Titre	CR
CSS 3900	Collaboration en sciences de la santé 3	1.0
SOI 3604A	Expériences de soins critiques 1	4.0
SOI 3604B	Expériences de soins critiques 2	4.0
SOI 3612	Expériences de santé et vieillissement	2.0

Cours	Titre	CR
SOI 3614	Expériences de fin de vie	4.0
SOI 3704	Pratique infirmière soins critiques	4.0
SOI 3812	Leadership et profession infirmière 2	2.0
SOI 3822	Leadership et profession infirmière 3	2.0

Segment 70 Propre à l'orientation clinique

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 11 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 3505	Projet d'intervention infirmière	5.0

Cours	Titre	CR
SOI 3716	Pratique infirmière	6.0

Segment 71 Propre à l'orientation cheminement international

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 71A

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 3516	Projet international d'intervention infirmière	6.0

Cours	Titre	CR
SOI 3716	Pratique infirmière	6.0

Segment 72 Propre au cheminement honor

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 72A

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 4706	Practicum de recherche	6.0
SOI 6102	Recherche et pratique en sciences infirmières	3.0

Cours	Titre	CR
SOI 6177	Gestion de projets dans une perspective infirmière	3.0

1-630-1-8 version 03 (A24)

Baccalauréat en sciences infirmières

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

- Aussi offert au campus Montréal

Objectifs

L'objectif premier du programme de baccalauréat en sciences infirmières est de former des infirmiers cliniciens généralistes capables de concevoir et de dispenser des soins dans divers milieux de pratiques. Il vise une formation universitaire générale en proposant aux étudiants d'acquérir des connaissances et de développer des attitudes professionnelles et des habiletés intellectuelles et cliniques. Il repose sur une approche pédagogique par compétences qui permet à l'étudiant d'intégrer à la pratique les grands concepts théoriques et les connaissances issues de la recherche. Le programme de baccalauréat offre aussi la possibilité aux étudiants de poursuivre leurs études aux programmes de maîtrise et de doctorat.

Exigences d'admission

Conditions générales d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit soit :

- être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministère de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC
 - avoir réussi le programme d'études Année préparatoire de la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal
 - être titulaire d'un diplôme préuniversitaire et avoir réussi une année d'études universitaire (équivalent temps complet)
 - avoir réussi au moins 48 crédits universitaires
-

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

- soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :
 - DEC en sciences, lettres et arts
 - DEC en sciences de la nature
 - DEC en soins préhospitaliers d'urgence (181.A0)
 - DEC en techniques de laboratoire - biotechnologies (210.AA)
 - DEC en techniques d'inhalothérapie (141.A0)
 - DEC en technologie de médecine nucléaire (142.FO ou 142.BO)
 - DEC en technologie de radio-oncologie (142.CO)
 - DEC techniques de physiothérapie (144.A0)
 - DEC techniques de santé animale (145.A0)
- soit avoir réussi, **avant l'entrée dans le programme**, les cours préalables suivants :
 - Un cours de biologie humaine
 - Chimie 101 et [201 ou 202]
 - Mathématiques 103 ou 203 ou 337
 - Physique 101 ou 201 ou 301

et

- satisfaire aux conditions suivantes :
 - à la demande de la Faculté, présenter un certificat médical
 - à la demande de la Faculté, se présenter à une entrevue.

et

- pour les candidats souhaitant être évalués dans la catégorie des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada:
 - remplir le formulaire d'autodéclaration (voir **Remarques**)
 - fournir les documents permettant de valider le statut (voir **Remarques**)
 - sur invitation, se présenter à une entrevue (voir **Remarques**)

Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, vous devez fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, vous devez répondre à l'une des exigences suivantes :

- avoir réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature, au collégial, du ministère de l'Enseignement supérieur du Québec.
- avoir déposé une preuve de connaissance du français reconnue par l'Université.
- avoir obtenu au minimum **C1** en compréhension orale et en compréhension écrite à un test de français reconnu par l'Université de Montréal au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

Assurez-vous de respecter la date limite pour téléverser vos pièces justificatives dans la tâche *Connaissance du français* de votre Centre étudiant à la suite du dépôt de votre demande d'admission. La date limite varie selon le programme d'études.

Mise à niveau obligatoire en français écrit : il est possible qu'après votre admission, vous deviez vous soumettre à une évaluation en français écrit, puis réussir un ou des cours de mise à niveau. Consultez le Règlement propre à ce programme d'études. Pour en savoir plus, référez-vous à la page sur l'évaluation obligatoire en français écrit.

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
 - Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
 - Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 48 crédits de niveau universitaire.
 - Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.
 - Candidat des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada :
 - Membre des Premières Nations :
 - Être une personne membre des Premières Nations inscrite au sens de la Loi sur les Indiens (LRI, c I-5) ou être en mesure de confirmer votre statut de membre des Premières Nations au Canada.
 - Être une personne qui n'a pas officiellement son statut de membre des Premières Nations au Canada, mais qui est reconnue par sa communauté (Conseil de bande).
 - Bénéficiaire Inuit : Être une personne Inuit inscrite auprès d'un des quatre registres de bénéficiaires suivants : Registre des bénéficiaires inuits du Nunavik, Registraire du gouvernement du Nunatsiavut, Registraire de la Nunavut Tunngavik Inc, Registraire de la Inuvialuit Regional Corporation.
 - Membre de la Nation Métis : Être une personne inscrite à l'un des registres des Métis reconnus par le Ralliement national des Métis : Nation métisse de la Colombie-Britannique, Nation métisse de l'Alberta, Nation métisse de la Saskatchewan, Fédération des Métis du Manitoba et Nation métisse de l'Ontario.
-

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
 - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Le candidat doit toutefois avoir une cote de rendement minimale de 24,500.
 - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
 - Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
 - Le dossier est étudié par le Service de l'admission et du recrutement et par la Faculté.
 - L'excellence du dossier et, s'il y a lieu, l'entrevue constituent les critères de sélection.
 - Pour les candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada
 - Des places peuvent être attribuées à ces candidats selon la qualité des dossiers.
 - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
 - Une première sélection servant à convoquer les candidats à une entrevue (voir **Remarques**) est faite selon l'excellence du dossier scolaire.
 - Aux fins de la sélection finale des candidats, une liste d'excellence est établie en fonction des scores aux entrevues (voir **Remarques**).
-

Remarques

• Pour les candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada

- **Formulaire d'autodéclaration** : Le formulaire sera disponible dans le Centre étudiant après le dépôt de la demande d'admission et devra être rempli et téléversé au plus tard 10 jours après ce dépôt. Pour en savoir plus, veuillez consulter les pages dédiées aux communautés autochtones.
 - **Documents permettant de valider le statut des candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada** : Veuillez consulter la page dédiée aux candidats des communautés autochtones.
 - **Entrevue** :
 - L'entrevue a pour but de confirmer la motivation et l'intérêt du candidat envers ce programme et la profession.
 - Aucune préparation spécifique n'est requise. Les connaissances théoriques ne sont pas évaluées.
 - Les candidats sélectionnés sont convoqués, par courriel, par la Faculté.
 - L'entrevue est faite en français et se déroule en mode virtuel.
 - L'entrevue peut être éliminatoire.
 - Le programme de baccalauréat en sciences infirmières comprend un stage en milieu hospitalier dès le premier trimestre de scolarité. La Faculté juge essentiel que tout candidat au programme maîtrise le vocabulaire français des sciences fondamentales et ait une connaissance suffisante de la culture et des pratiques propres aux milieux québécois de la santé. En conséquence, la Faculté se réserve le droit d'imposer la réussite d'une formation préparatoire à tout candidat qui au jugement de la Faculté ne satisfait pas à ces exigences.
 - Le candidat admis doit se soumettre à des épreuves de français auxquelles il est convoqué par la Faculté. En cas d'échec, l'étudiant se verra imposer, hors programme, un ou des cours de mise à niveau qu'il devra réussir.
 - **La compréhension des textes de langue anglaise est essentielle.**
 - Pour être autorisé à s'inscrire à un stage, l'étudiant doit se conformer aux exigences suivantes : fournir des preuves des immunisations requises par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec et être inscrit au Registre des étudiants de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec. Les formulaires requis sont disponibles au secrétariat de la Faculté.
 - Même si le programme est offert de jour, il peut arriver que certaines activités d'apprentissage aient lieu en soirée.
 - La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
 - Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
-

Structure du programme

Baccalauréat en sciences infirmières 1-630-1-8 version 03 (A24)

Le baccalauréat comprend deux orientations :

- L'orientation clinique comportant 105 crédits comprend les segments 01 et 80 avec 98 crédits obligatoires et 7 à option
- L'orientation cheminement international comportant 106 crédits comprend les segments 01 et 81 avec 99 crédits obligatoires et 7 à option

LÉGENDE

CR : crédit

Segment 01 Commun aux deux orientations

Les crédits du segment 01 sont répartis de la façon suivante: 87 crédits obligatoires et 7 crédits à option.

Bloc 01A – Cours de la première année

Obligatoire - 35 crédits.

Cours	Titre	CR
CSS 1900	Collaboration en sciences de la santé 1	1.0
SOI 1613	Évaluation infirmière et santé 1	3.0
SOI 1624	Expériences relatives à la chirurgie	4.0
SOI 1702	Pratique de soins - maladie chronique 1	2.0
SOI 1705	Pratique de soins - chirurgie	5.0
SOI 1803	Initiation aux sciences infirmières	3.0

Cours	Titre	CR
SOI 1814	Évaluation infirmière et santé 1	4.0
SOI 1823	Évaluation infirmière et santé 2	3.0
SOI 1833	Enjeux contemporains en sciences infirmières	3.0
SOI 1903	Expériences de santé en médecine 2	3.0
SOI 1904	Expériences de santé en médecine 1	4.0

Bloc 01B – Cours de la deuxième année

Obligatoire - 30 crédits.

Cours	Titre	CR
CSS 2900	Collaboration en sciences de la santé 2	1.0
SOI 2514	Expériences de soins critiques 1	3.0
SOI 2515	Expériences de soins critiques 2	5.0
SOI 2604	Expériences de santé mentale	4.0
SOI 2723	Stage en soins critiques	3.0

Cours	Titre	CR
SOI 2802	Recherche et pratique infirmière	2.0
SOI 2824	Gestion clinique et qualité des soins infirmiers	4.0
SOI 2904	Expériences de santé et enjeux en périnatalité	4.0
SOI 2913	Expériences et enjeux de santé des personnes âgées	3.0

Bloc 01C – Cours de la deuxième année

Option - 5 crédits.

Les crédits de ce bloc sont répartis de la façon suivante : les étudiants ayant complété les 35 crédits du bloc 01A devront suivre les cours SOI2713 et SOI2902 tandis que les étudiants éligibles ayant réussi le microprogramme 1-630-6-1 devront suivre les cours SOI2753 et SOI2852.

Cours	Titre	CR
SOI 2713	Pratique infirmière en santé mentale	3.0
SOI 2753	Initiation à la pratique infirmière	3.0

Cours	Titre	CR
SOI 2852	Évaluation et interventions infirmières	2.0
SOI 2902	Expériences de santé en pédiatrie	0.0

Bloc 01D Cours de la troisième année

Obligatoire - 22 crédits.

Cours	Titre	CR
CSS 3900	Collaboration en sciences de la santé 3	1.0
SOI 3606	Expériences de santé en communauté	6.0
SOI 3614	Expériences de fin de vie	4.0
SOI 3624	Santé populationnelle et pratique infirmière	4.0

Cours	Titre	CR
SOI 3724	Stage de soins dans la communauté	4.0
SOI 3801	Formation de la relève infirmière	1.0
SOI 3802	Profession infirmière et influence politique	2.0

Bloc 01E Cours de la 3^e année

Option - 2 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 3902	Initiation à la formation infirmière	2.0
SOI 3912	Initiation à la recherche en sciences infirmières	2.0

Cours	Titre	CR
SOI 3922	Évaluation de la santé de clientèles spécifiques	2.0
SOI 3932	Mobilisation des équipes de soins	2.0

Segment 80 Propre à l'orientation clinique

Les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 80A

Obligatoire - 11 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 3505	Projet d'intervention infirmière	5.0

Cours	Titre	CR
SOI 3716	Pratique infirmière	6.0

Segment 81 Propre à l'orientation cheminement international

Les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 81A

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 3516	Projet international d'intervention infirmière	6.0

Cours	Titre	CR
SOI 3716	Pratique infirmière	6.0

1-630-1-9 version 01 (A18)

Baccalauréat en sciences infirmières, formation intégrée DEC-bac

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

- Aussi offert au campus Montréal

Objectifs

L'objectif premier du programme de baccalauréat en sciences infirmières est de former des infirmiers cliniciens généralistes capables de concevoir et de dispenser des soins dans divers milieux de pratiques. Il vise une formation universitaire générale en proposant aux étudiants d'acquérir des connaissances et de développer des attitudes professionnelles et des habiletés intellectuelles et cliniques. Il repose sur une approche pédagogique par compétences qui permet à l'étudiant d'intégrer à la pratique les grands concepts théoriques et les connaissances issues de la recherche. Le programme de baccalauréat offre aussi la possibilité aux étudiants de poursuivre leurs études aux programmes de maîtrise et de doctorat.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- attester d'une des formations indiquées ci-dessous :
 - soit être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) en soins infirmiers (programme 180.A0 ou 180.B0), composante collégiale du DEC-BAC
 - soit être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) en soins infirmiers (programmes 180.01, 180.21 ou versions antérieures)
 - soit pour les candidats formés hors Québec, être titulaire d'un diplôme en soins infirmiers que l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec juge équivalent au DEC en soins infirmiers décerné par le ministre de l'Éducation du Québec
 - et
 - satisfaire aux conditions suivantes :
 - sauf pour les titulaires du diplôme d'études collégiales (DEC) en soins infirmiers (programme 180.A0 ou 180.B0), être détenteur d'un permis d'exercice de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec et être inscrit au tableau de l'Ordre
 - à la demande de la Faculté, présenter un certificat médical
 - à la demande de la Faculté, se présenter à une entrevue
 - et
 - pour les candidats souhaitant être évalués dans la catégorie des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada:
 - remplir le formulaire d'autodéclaration (voir **Remarques**)
 - fournir les documents permettant de valider le statut (voir **Remarques**)
 - sur invitation, se présenter à une entrevue (voir **Remarques**)
-

Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, vous devez fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, vous devez répondre à l'une des exigences suivantes :

- avoir réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature, au collégial, du ministère de l'Enseignement supérieur du Québec.
- avoir déposé une preuve de connaissance du français reconnue par l'Université.
- avoir obtenu au minimum **C1** en compréhension orale et en compréhension écrite à un test de français reconnu par l'Université de Montréal au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

Assurez-vous de respecter la date limite pour téléverser vos pièces justificatives dans la tâche *Connaissance du français* de votre Centre étudiant à la suite du dépôt de votre demande d'admission. La date limite varie selon le programme d'études.

Mise à niveau obligatoire en français écrit : il est possible qu'après votre admission, vous deviez vous soumettre à une évaluation en français écrit, puis réussir un ou des cours de mise à niveau. Consultez le Règlement propre à ce programme d'études. Pour en savoir plus, référez-vous à la page sur l'évaluation obligatoire en français écrit.

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.
 - Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
 - Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.
 - Candidat des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada :
 - Membre des Premières Nations :
 - Être une personne membre des Premières Nations inscrite au sens de la Loi sur les Indiens (LRC, c I-5) ou être en mesure de confirmer votre statut de membre des Premières Nations au Canada.
 - Être une personne qui n'a pas officiellement son statut de membre des Premières Nations au Canada, mais qui est reconnue par sa communauté (Conseil de bande).
 - Bénéficiaire Inuit : Être une personne Inuit inscrite auprès d'un des quatre registres de bénéficiaires suivants : Registre des bénéficiaires inuits du Nunavik, Registraire du gouvernement du Nunatsiavut, Registraire de la Nunavut Tunngavik Inc, Registraire de la Inuvialuit Regional Corporation.
 - Membre de la Nation Métis : Être une personne inscrite à l'un des registres des Métis reconnus par le Ralliement national des Métis : Nation métisse de la Colombie-Britannique, Nation métisse de l'Alberta, Nation métisse de la Saskatchewan, Fédération des Métis du Manitoba et Nation métisse de l'Ontario.
-

Critères de sélection

- Pour les collégiens et les universitaires
 - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Le candidat doit toutefois avoir une cote de rendement minimale de 24,500.
 - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
 - Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
 - Le dossier est étudié par le Service de l'admission et du recrutement et par la Faculté.
 - L'excellence du dossier et, s'il y a lieu, l'entrevue constituent les critères de sélection.
 - Pour les candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada
 - Des places peuvent être attribuées à ces candidats selon la qualité des dossiers.
 - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
 - Une première sélection servant à convoquer les candidats à une entrevue (voir **Remarques**) est faite selon l'excellence du dossier scolaire.
 - Aux fins de la sélection finale des candidats, une liste d'excellence est établie en fonction des scores aux entrevues (voir **Remarques**).
-

Remarques

• Pour les candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada

- **Formulaire d'autodéclaration** : Le formulaire sera disponible dans le Centre étudiant après le dépôt de la demande d'admission et devra être rempli et téléversé au plus tard 10 jours après ce dépôt. Pour en savoir plus, veuillez consulter les pages dédiées aux communautés autochtones.
- **Documents permettant de valider le statut des candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada** : Veuillez consulter la page dédiée aux candidats des communautés autochtones.

• Entrevue :

- L'entrevue a pour but de confirmer la motivation et l'intérêt du candidat envers ce programme et la profession.
- Aucune préparation spécifique n'est requise. Les connaissances théoriques ne sont pas évaluées.
- Les candidats sélectionnés sont convoqués, par courriel, par la Faculté.
- L'entrevue est faite en français et se déroule en mode virtuel.
- L'entrevue peut être éliminatoire.

• Reconnaissance d'acquis

- Selon les termes convenus avec le ministère de l'Éducation dans le cadre du DEC-bac, il est reconnu que le titulaire du DEC en soins infirmiers (180.AO ou 180.BO) a satisfait aux exigences des cours du segment O1 (35 crédits).
- Le titulaire d'un DEC en soins infirmiers (versions antérieures aux programmes 180.AO ou 180.BO) peut, après avoir été admis au programme, demander une reconnaissance d'acquis pour des cours du segment O1.

• Pour être autorisé à s'inscrire à un stage, l'étudiant doit se conformer à l'exigence suivante : fournir des preuves des immunisations requises par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. Les formulaires requis sont disponibles au secrétariat de la Faculté.

• Le candidat admis doit se soumettre à des épreuves de français auxquelles il est convoqué par la Faculté. En cas d'échec, l'étudiant se verra imposer, hors programme, un ou des cours de mise à niveau qu'il devra réussir.

• La compréhension des textes de langue anglaise est essentielle.

- Même si le programme est offert de jour, il peut arriver que certaines activités d'apprentissage aient lieu en soirée.
 - La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
 - Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
-

Structure du programme

Baccalauréat en sciences infirmières, formation intégrée DEC-bac 1-630-1-9 version 01 (A18)

Le baccalauréat comprend un tronc commun (blocs 01A, 01B et 01C) et 3 orientations :

- l'orientation Clinique comportant 103 crédits,
- l'orientation Cheminement international comportant 104 crédits,
- l'orientation Honor comportant 104 crédits.

LÉGENDE

CR : crédit

Segment 01 Commun aux trois orientations

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 01A – Cours de la première année

Obligatoire - 35 crédits.

Cours	Titre	CR
CSS 1900	Collaboration en sciences de la santé 1	1.0
SOI 1613	Évaluation infirmière et santé 1	3.0
SOI 1713	Initiation à la pratique infirmière	3.0
SOI 1804	Initiation aux sciences infirmières	4.0

Cours	Titre	CR
SOI 1813	Évaluation infirmière et santé 2	3.0
SOI 1903	Expériences de santé en médecine 2	3.0
SOI 1904	Expériences de santé en médecine 1	4.0

Bloc 01B – Cours de la deuxième année

Obligatoire - 34 crédits.

Cours	Titre	CR
CSS 2900	Collaboration en sciences de la santé 2	1.0
SOI 2104	Situations de santé et soins complexes 1	4.0
SOI 2113	Situations de santé et soins complexes 2	3.0
SOI 2623A	Expériences de santé en 1 ^{re} ligne 1	3.0
SOI 2623B	Expériences de santé en 1 ^{re} ligne 2	3.0

Cours	Titre	CR
SOI 2624	Expériences de santé des communautés	4.0
SOI 2763	Pratique infirmière en santé populationnelle	3.0
SOI 2775	Pratique infirmière en 1 ^{re} ligne	5.0
SOI 2804	Initiation à la discipline et aux sciences infirmières	4.0
SOI 2814	Perspectives infirmières sur la santé	4.0

Bloc 01C – Cours de la troisième année

Obligatoire - 23 crédits.

Cours	Titre	CR
CSS 3900	Collaboration en sciences de la santé 3	1.0
SOI 3604A	Expériences de soins critiques 1	4.0
SOI 3604B	Expériences de soins critiques 2	4.0
SOI 3612	Expériences de santé et vieillissement	2.0

Cours	Titre	CR
SOI 3614	Expériences de fin de vie	4.0
SOI 3704	Pratique infirmière soins critiques	4.0
SOI 3812	Leadership et profession infirmière 2	2.0
SOI 3822	Leadership et profession infirmière 3	2.0

Segment 70 Propre à l'orientation clinique

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 11 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 3505	Projet d'intervention infirmière	5.0

Cours	Titre	CR
SOI 3716	Pratique infirmière	6.0

Segment 71 Propre à l'orientation cheminement international

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 71A

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 3516	Projet international d'intervention infirmière	6.0

Cours	Titre	CR
SOI 3716	Pratique infirmière	6.0

Segment 72 Propre au cheminement honor

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 72A

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 4706	Practicum de recherche	6.0
SOI 6102	Recherche et pratique en sciences infirmières	3.0

Cours	Titre	CR
SOI 6177	Gestion de projets dans une perspective infirmière	3.0

1-630-6-1 version 00 (E23)

Microprogramme de premier cycle d'intégration en sciences infirmières

Attestation

- Offert uniquement en ligne

Objectifs

Ce microprogramme permet à des étudiants détenant des crédits universitaires de compléter leur formation initiale en sciences infirmières en 24 mois. Au terme du microprogramme, les étudiants pourront intégrer la 2^e année (Bloc 01B) du programme de formation initiale (1-630-1-1 ou 1-630-1-8).

Exigences d'admission

Conditions générales d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit soit :

- être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministère de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC
 - avoir réussi le programme d'études Année préparatoire de la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal
 - être titulaire d'un diplôme préuniversitaire et avoir réussi une année d'études universitaire (équivalent temps complet)
 - avoir réussi au moins 48 crédits universitaires
-

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

- soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :
 - DEC en sciences, lettres et arts
 - DEC en sciences de la nature
 - DEC en soins préhospitaliers d'urgence (181.A0)
 - DEC en techniques de laboratoire - biotechnologies (210.AA)
 - DEC en techniques d'inhalothérapie (141.A0)
 - DEC en technologie de médecine nucléaire (142.FO ou 142.BO)
 - DEC en technologie de radio-oncologie (142.CO)
 - DEC techniques de physiothérapie (144.A0)
 - DEC techniques de santé animale (145.A0)
- soit avoir réussi, **avant l'entrée dans le programme**, les cours préalables suivants :
 - Un cours de biologie humaine
 - Chimie 101 et [201 ou 202]
 - Mathématiques 103 ou 203 ou 337
 - Physique 101 ou 201 ou 301

et

- satisfaire aux conditions suivantes :
 - avoir réussi 30 crédits universitaires, excluant les cours préalables, en ayant obtenu une note minimale moyenne de B ou de 3,0/4,3.
 - à la demande de la Faculté, présenter un certificat médical
 - à la demande de la Faculté, se présenter à une entrevue.

et

- pour les candidats souhaitant être évalués dans la catégorie des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada:
 - remplir le formulaire d'autodéclaration (voir **Remarques**)
 - fournir les documents permettant de valider le statut (voir **Remarques**)
 - sur invitation, se présenter à une entrevue (voir **Remarques**)

Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, vous devez fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, vous devez répondre à l'une des exigences suivantes :

- avoir réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature, au collégial, du ministère de l'Enseignement supérieur du Québec.
- avoir déposé une preuve de connaissance du français reconnue par l'Université.
- avoir obtenu au minimum **C1** en compréhension orale et en compréhension écrite à un test de français reconnu par l'Université de Montréal au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

Assurez-vous de respecter la date limite pour téléverser vos pièces justificatives dans la tâche *Connaissance du français* de votre Centre étudiant à la suite du dépôt de votre demande d'admission. La date limite varie selon le programme d'études.

Mise à niveau obligatoire en français écrit : il est possible qu'après votre admission, vous deviez vous soumettre à une évaluation en français écrit, puis réussir un ou des cours de mise à niveau. Consultez le Règlement propre à ce programme d'études. Pour en savoir plus, référez-vous à la page sur l'évaluation obligatoire en français écrit.

Catégories de candidats

- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
 - Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 48 crédits de niveau universitaire.
 - Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.
 - Candidat des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada :
 - Membre des Premières Nations :
 - Être une personne membre des Premières Nations inscrite au sens de la Loi sur les Indiens (LRI, c I-5) ou être en mesure de confirmer votre statut de membre des Premières Nations au Canada.
 - Être une personne qui n'a pas officiellement son statut de membre des Premières Nations au Canada, mais qui est reconnue par sa communauté (Conseil de bande).
 - Bénéficiaire Inuit : Être une personne Inuit inscrite auprès d'un des quatre registres de bénéficiaires suivants : Registre des bénéficiaires inuits du Nunavik, Registraire du gouvernement du Nunatsiavut, Registraire de la Nunavut Tunngavik Inc, Registraire de la Inuvialuit Regional Corporation.
 - Membre de la Nation Métis : Être une personne inscrite à l'un des registres des Métis reconnus par le Ralliement national des Métis : Nation métisse de la Colombie-Britannique, Nation métisse de l'Alberta, Nation métisse de la Saskatchewan, Fédération des Métis du Manitoba et Nation métisse de l'Ontario.
-

Remarques

- L'étudiant qui a réussi le microprogramme et qui souhaite intégrer le baccalauréat en sciences infirmières (campus Montréal ou campus Laval) en deuxième année doit présenter une moyenne cumulative minimale de 2,7/4,3.
 - **Pour les candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada**
 - **Formulaire d'autodéclaration** : Le formulaire sera disponible dans le Centre étudiant après le dépôt de la demande d'admission et devra être rempli et téléversé au plus tard 10 jours après ce dépôt. Pour en savoir plus, veuillez consulter les pages dédiées aux communautés autochtones.
 - **Documents permettant de valider le statut des candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada** : Veuillez consulter la page dédiée aux candidats des communautés autochtones.
 - **Entrevue** :
 - L'entrevue a pour but de confirmer la motivation et l'intérêt du candidat envers ce programme et la profession.
 - Aucune préparation spécifique n'est requise. Les connaissances théoriques ne sont pas évaluées.
 - Les candidats sélectionnés sont convoqués, par courriel, par la Faculté.
 - L'entrevue est faite en français et se déroule en mode virtuel.
 - L'entrevue peut être éliminatoire.
-

Structure du programme

Microprogramme de premier cycle d'intégration en sciences infirmières 1-630-6-1 version 00 (E23)

Ce microprogramme comporte 15 crédits obligatoires.

LÉGENDE

CR : crédit

Segment 70

Ce microprogramme comporte 15 crédits obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 1995	Pratique infirmière contemporaine	3.0
SOI 1996	Évaluation de la santé	3.0
SOI 1997	Sciences infirmières : pathologie et pharmacologie	3.0

Cours	Titre	CR
SOI 1998	Pratique infirmière en contexte de médecine	3.0
SOI 1999	Pratique infirmière en contexte de chirurgie	3.0